

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2019

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 août 2019 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices.

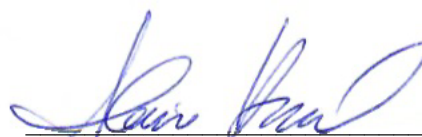
La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Danny Purcell
Président du conseil d'administration



Alain Hamel
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 26 octobre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2019, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



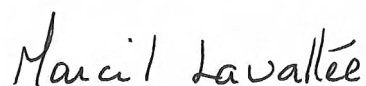
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 26 octobre 2019

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2019 Total	2018 Total
	2019	2018	2019	2018		
PRODUITS						
Apports – Fonds Microcrédit	165 000 \$	30 000 \$	- \$	- \$	165 000 \$	30 000 \$
Placements	8 925	4 864	147 776	80 377	156 701	85 241
Collectes de fonds	50 037	72 170	-	-	50 037	72 170
Dons	40 543	32 827	6 725	201 598	47 268	234 425
Produits de recouvrement	20 431	-	-	-	20 431	-
Contributions salariales	19 780	19 943	-	-	19 780	19 943
Autres produits	9 116	3 476	-	-	9 116	3 476
Dons en services	-	5 000	-	-	-	5 000
	313 832	168 280	154 501	281 975	468 333	450 255
CHARGES D'EXPLOITATION						
Frais d'administration (annexe A)	170 625	131 342	23 992	14 882	194 617	146 224
Promotion et publicité (annexe B)	157 976	104 129	-	-	157 976	104 129
Charges de collectes de fonds	33 767	32 531	-	-	33 767	32 531
Fournitures et entretien de l'équipement	16 114	8 497	-	-	16 114	8 497
	378 482	276 499	23 992	14 882	402 474	291 381
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS						
	(64 650)	(108 219)	130 509	267 093	65 859	158 874
APPUIS FINANCIERS						
	(8 850)	(3 000)	(35 146)	(25 647)	(43 966)	(28 647)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	(73 500)\$	(111 219)\$	95 363 \$	241 446 \$	21 863 \$	130 227 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

5

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2019 Total	2018 Total
	2019	2018	2019	2018		
SOLDE AU DÉBUT	(261 433) \$	(150 214) \$	3 012 537 \$	2 771 091 \$	2 751 104 \$	2 620 877 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(73 500)	(111 219)	95 363	241 446	21 863	130 227
SOLDE À LA FIN	(334 933) \$	(261 433) \$	3 107 900 \$	3 012 537 \$	2 772 967 \$	2 751 104 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

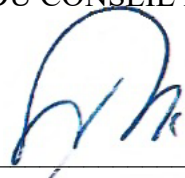
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2019

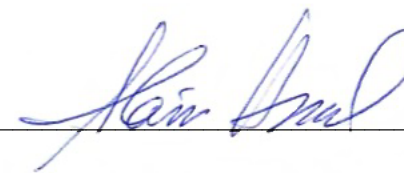
6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2019 Total	2018 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	2 852 \$	554 482 \$	557 334 \$	634 072 \$
Débiteurs (note 3)	38 941	-	38 941	23 565
Contributions salariales à recevoir	3 920	-	3 920	9 639
Intérêts courus à recevoir	3 041	4 844	7 885	11 572
Frais payés d'avance	362	-	362	2 502
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	50 000	50 000	50 000
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	64 556	-	64 556	36 751
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(144 373)	144 373	-	-
	(30 701)	753 699	722 998	768 101
PLACEMENTS (note 4)	-	2 974 051	2 974 051	2 826 377
PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR (note 5)	212 594	-	212 594	115 772
	212 594	2 974 051	3 186 645	2 942 149
	181 893 \$	3 727 750 \$	3 909 643 \$	3 710 250 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2019

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2019 Total	2018 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 7)	112 519 \$	- \$	112 519 \$	11 433 \$
	112 519	-	112 519	11 433
APPORTS REPORTÉS (note 8)	404 307	619 850	1 024 157	947 713
	516 826	619 850	1 136 676	959 146
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	(334 933)	-	(334 933)	(261 433)
Affectation externe	-	3 107 900	3 107 900	3 012 537
	(334 933)	3 107 900	2 772 967	2 751 104
	181 893 \$	3 727 750 \$	3 909 643 \$	3 710 250 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

8

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	21 863 \$	130 227 \$
Ajustements pour :		
Revenus de placement	(156 701)	1 404
Prêts douteux	15 990	-
	(118 848)	131 631
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(15 376)	(16 235)
Contributions salariales à recevoir	5 719	(4 856)
Intérêts courus à recevoir	3 687	4 160
Frais payés d'avance	2 140	1 706
Créditeurs	101 086	2 728
Produits perçus d'avance	-	(1 250)
	(21 592)	117 884
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements et des dépôts à terme	9 027	36 521
Variation nette des prêts et avances à recevoir	(140 617)	(51 320)
	(131 590)	(14 799)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	76 444	(15 840)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(76 738)	87 245
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	634 072	546 827
	557 334 \$	634 072 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabetisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario et octroi de prêts pour aider le démarrage ou l'expansion d'entreprises franco-ontariennes via les fonds Microcrédit.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par la Fondation :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons et les produits de collectes de fonds ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur encaissement.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Contributions – Programme FedDev Ontario – Fonds Microcrédit

Dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à créer des emplois, à favoriser la croissance dans le sud de l'Ontario et à assurer la croissance économique dans les collectivités francophones de l'Ontario, la Fondation franco-ontarienne a reçu 680 000 \$ pour soutenir la création d'un fonds d'investissement pour développer le microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones de cette région. Les sommes reçues du gouvernement du Canada par la Fondation doivent servir à financer des entreprises admissibles aux fins du programme. Les sommes reçues du gouvernement du Canada sont d'abord comptabilisées à titre d'apports reportés jusqu'à ce que ces sommes soient ultérieurement déboursées par la Fondation sous la forme de prêts à des entreprises. Lorsque les sommes reçues pour ce programme sont ultérieurement prêtées, la Fondation considère alors avoir exécuté ses obligations envers le gouvernement du Canada et elle comptabilise à ce moment un montant de produit égal au montant prêté. La Fondation n'a aucune obligation de remettre au gouvernement du Canada les sommes qu'elle encaisse ultérieurement sur les prêts accordés.

Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et que ces services auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges d'honoraires de gestion selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les honoraires de gestion ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance sont calculés en fonction des dispositions prévues à l'entente de fiducie conclue avec le donateur.

Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne. Les appuis financiers sont comptabilisés lorsque la Fondation s'engage envers un tiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans les instruments financiers désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des contributions salariales à recevoir, des intérêts courus à recevoir, des dépôts à terme, des parts privilégiées et des prêts et avances à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placement.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	34 199 \$	15 627 \$
Taxes à la consommation à recevoir	4 742	7 938
	38 941 \$	23 565 \$

4. PLACEMENTS

	2019	2018
Dépôts à terme – 1,50 % à 1,95 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2022	150 000 \$	150 000 \$
Fonds communs de placement	2 874 051	2 426 377
Parts privilégiées (taux de ristourne de 4,0 % à 4,25 %)	-	300 000
	3 024 051	2 876 377
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	(50 000)	(50 000)
	2 974 051 \$	2 826 377 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

13

5. PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR

	2019	2018
Prêts à recevoir – Fonds Microcrédit – 5,0 % à 6.95 % pour les prêts fixes, et taux préférentiel plus 3,00 % pour les prêts à taux variables, échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2025	274 784 \$	119 166 \$
Avances à la Société de développement communautaire Prescott-Russell, sans intérêt, seront converties en prêts à recevoir au cours de l'exercice 2019-2020	30 000	45 000
Provision pour prêts douteux	(27 634)	(11 643)
	277 150	152 523
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice	(64 556)	(36 751)
	212 594 \$	115 772 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation a accès à une marge de crédit d'un montant de 10 000 \$, par l'entremise de sa carte de crédit qui porte intérêts à 9,45 %. Cette marge est inutilisée au 31 août 2019 et au 31 août 2018.

7. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	105 356 \$	5 771 \$
Sommes à remettre à l'État	7 163	5 662
	112 519 \$	11 433 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

14

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines stipulations en ce qui concerne l'utilisation des fonds non dépensés.

	2019	2018
Solde au début	947 713 \$	963 553 \$
Plus : apports octroyés au cours de l'exercice	233 710	26 789
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	34 144	19 605
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice (annexe A)	(4 241)	(2 493)
Moins : montants prêtés – Fonds Microcrédit	(165 000)	(30 000)
Moins : appuis financiers	(22 169)	(29 741)
Solde à la fin	1 024 157 \$	947 713 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2019	2018
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Fondation Donatien-Frémont	273 105 \$	279 065 \$
Club Richelieu Ottawa	81 082	77 658
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	69 939	66 985
Conseil de la coopération de l'Ontario	42 834	40 322
ESTARIO	39 246	36 403
Centre Pauline Charron	29 050	28 000
Centre de services Guigues	25 133	24 072
Fondation du collège La Cité	22 923	24 559
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	20 358	20 009
Retraite en Action	9 573	8 998
Services communautaires - Prescott-Russell	6 607	6 374
	619 850	612 445
Fonds d'opération		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	404 307	335 268
	1 024 157 \$	947 713 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs et aux prêts à recevoir. La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 100 % du total des débiteurs sont à recevoir de trois entités. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation. Aucun risque important découle de la composition des prêts à recevoir.

10. ENGAGEMENT

Durant l'année, la Fondation s'est prêtée garante envers la ferme d'éducation et de recherche du campus d'Alfred d'un prêt octroyé par une institution financière. Cette garantie est limitée à un montant de 350 000 \$ plus tous frais d'intérêts pouvant être exigibles.

11. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

16

ANNEXE A – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2019	2018
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	112 470 \$	84 189 \$
Honoraires de gestion des placements	24 105	18 922
Mauvaises créances	15 990	-
Loyer et frais de bureau	14 467	6 854
Fournitures	2 711	588
Assurances	2 014	1 994
Télécommunications	1 854	838
Frais de réunion	-	640
Formation	-	250
Honoraires de gestion imputés aux apports reportés et aux charges du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(28 237)	(17 077)
Honoraires professionnels	25 251	34 144
	170 625	131 342
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Honoraires de gestion	23 992	14 584
Frais de bureau	-	298
	23 992	14 882
	194 617 \$	146 224 \$

ANNEXE B – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2019	2018
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	112 470 \$	84 189 \$
Frais de déplacement	16 605	9 044
Campagnes promotionnelles	24 923	8 757
Papeterie et impression	1 693	927
Télécommunications	1 854	838
Frais de bureau	431	374
	157 976 \$	104 129 \$